



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet
Création d'un parking souterrain sous la place Olivier de Serres - Aubenas

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire	
2.1 Personne physique	
Nom <input type="text" value="CONSTANT"/>	Prénom <input type="text" value="JEAN PIERRE"/>
2.2 Personne morale	
Dénomination ou raison sociale	<input type="text" value="Commune d'Aubenas"/>
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	<input type="text" value="M."/>
RCS / SIRET <input type="text" value="121070019100013"/>	Forme juridique <input type="text" value="Commune"/>

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet	
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
<small>40) Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs. -) Lorsqu'ils sont susceptibles d'accueillir plus de 100 unités dans une commune non dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un plan local d'urbanisme ou d'un plan d'occupation de sols ou d'un document en tenant lieu ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale.</small>	Création d'un parking souterrain sur deux niveaux, d'une capacité d'environ 150 places.

4. Caractéristiques générales du projet
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet
<p>Construction d'un parking souterrain sur deux niveaux d'environ 150 places. Il sera situé sous l'emprise de la place Olivier de Serres, disposera d'un accès automobile (entrée et sortie) par la rue Pargoire et d'un accès piétons direct depuis la future agora. Les 72 places de stationnement situées sur la place Olivier de Serres sont maintenues et seront remises à disposition à la fin des travaux.</p>

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est de rétablir l'offre de stationnement supprimée suite au réaménagement de la place du Champ de Mars.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Travaux classiques de création de parking souterrain avec la construction parallèle des toilettes publiques, de l'ascenseur et escalier, du local d'exploitation du parking, du local technique de l'agora, du local technique pour le transformateur HT/BT.

En terme de nivellement, le parking "rentre" pratiquement dans la hauteur du soutènement actuel de la place Olivier de Serres, mais il aura néanmoins la particularité d'avoir sa façade Sud donnant sur la place du Champs de Mars et donc de la future agora. Cette façade viendra remplacer l'actuel mur de soutènement de la place Olivier de Serres mais sera ajourée.

Le calendrier prévisionnel définit la construction du parking souterrain dans un délai partiel de 12 mois correspondant à l'achèvement du rétablissement complet et définitif du parking de la place Olivier de Serres.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking souterrain bénéficiera de deux voies d'entrée et d'une voie de sortie. Il n'y aura pas de circulation automobile entre le parking Olivier de Serres et le nouveau parking souterrain situé dessous. Par contre il y aura un escalier et un ascenseur qui desserviront les deux niveaux du parking ainsi que le "3ème niveau" situé sur la place.

L'insertion de la façade Sud devra être soignée afin d'intégrer au mieux le parking dans le dispositif de la future agora. Cette façade devra répondre à plusieurs besoins :

- apporter le plus possible, de la lumière naturelle et de l'aération dans les deux niveaux,
- ne pas non plus permettre une trop grande visualisation des véhicules depuis l'extérieur,
- intégrer les entrées/sorties de véhicules sur la nouvelle rue Pargoire,
- intégrer l'entrée/sortie piétonne sur l'allée nord/sud de l'agora,
- intégrer les accès aux toilettes publiques et aux locaux techniques.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Concertation préalable au titre de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le formulaire concerne la création d'un parking souterrain, qui fait l'objet d'une autorisation de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie totale :	3000 m2 environ
Nombre de places de stationnement:	150 places
Maintien des places de stationnement existantes:	72 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 44 ° 62 ' 04 " 12 Lat. 4 ° 38 ' 68 " 61

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Commune d'Aubenas
(07200)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Dans la mesure où la Commune va construire un parking en ouvrage sous la place Olivier de Serres, à proximité direct de la place du Champ de Mars, afin de rétablir l'offre de stationnement supprimée sur cette place, on peut considérer que ces deux opérations distinctes font partie d'un même programme.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet étant la création d'un parking souterrain en dessous d'un parking déjà existant, l'usage actuel des sols est le support d'une zone de stationnement.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la commune d'Aubenas:

- Approbation du P.L.U. : DCM du 24/06/2005
- Modification du P.L.U. : DCM du 26/09/2007
- Prescription de la révision du P.L.U. : DCM du 27/06/2008
- Arrêt du projet de la 1ère révision du P.L.U. : DCM du 22/12/2010
- Approbation de la 1ère révision du P.L.U. : DCM du 22/12/2011
- Prescription de la 1ère modification simplifiée : DCM du 20/06/2014
- Approbation de la 1ère modification simplifiée : DCM du 30/10/2014

Le projet est concerné par une zone UA.

La zone UA correspond à la zone urbaine dense du centre ville d'Aubenas, à vocation d'habitat, de services et de commerces. Les constructions, anciennes pour la plupart, sont édifiées en ordre continu.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est en limite du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. Elle figure comme ville porte de ce PNR.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de prévention du Bruit dans l'environnement des infrastructures routières du réseau national du département de l'Ardèche ne s'applique pas sur le périmètre du projet. Les cartes stratégiques du bruit du département de l'Ardèche approuvées par arrêté préfectoral du 18 septembre 2014 indiquent que des sections de la route D104, situées au Sud du square Jean Mathon, dépassent les valeurs limites, avec un dépassement supérieur à 68dB(A) pour les cartes Lden et supérieur à 65dB(A) pour les cartes Ln.

dans une aire-de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques naturels d'inondation de la rivière Ardèche sur la commune d'Aubenas, approuvé le 7/10/2005. Le site du projet reste hors des zones d'aléa et n'est pas concernée par les zones réglementaires.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de site BASIAS ou BASOL recensé sur le site.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est: - La moyenne vallée de l'Ardèche et ses affluents à 2,1 km environ à l'Est du site (SIC).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs monuments historiques avec leur périmètres de protection sont a proximité du site: Eglise Saint-Laurent (019MH01); Maison Michel Vayrenc (019MH08); Maison du XVIIe siècle (019MH07); Bâtiments aux abords de la chapelle Saint-Benoit (019MH04); Maison, Grande Rue 7 ; Ancien Hôtel Mignoz de Ferrières (019MH06); Ancien hôtel Goudard-Ruelle (019MH05); Chapelle Saint-Benoit (019MH04); Château (Hôtel de ville) (019MH02).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les dispositifs constructifs (radier drainant) rétabliront les éventuelles circulations karstiques.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va pratiquement rentrer dans la hauteur de soutènement actuel de la place Olivier de Serres mais sera forcément excédentaire en matériaux de déblaiement. Le maître d'œuvre incitera les entreprises au recyclage des matériaux extraits du chantier (bordure, béton, enrobée, etc.).
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet respectera la composition du terrain naturel mais nécessitera quelques adaptations avec importations des matériaux de construction.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un petit square ombragé est présent sur la place et sera rétabli à la fin des travaux.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet reste hors des zones d'aléa et n'est pas concerné par les zones réglementaires du PPRI de l'Ardèche. Il est classé en zonage faible pour l'aléa sismique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La construction d'ouvrage souterrain n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'ouverture de la façade Sud en direction de la place du Champ de Mars permet la pénétration de la lumière naturelle dans les deux étages souterrains.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>De part son ouverture en façade Sud, la ventilation du parking sera naturellement exécutée. Aucun rejet n'est localisé.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet s'inscrit dans un périmètre où des travaux de sondages ont été réalisés en mars 2016 par la cellule archéologique du Conseil départemental. Cette emprise ne devrait pas faire l'objet de prescription de fouilles archéologiques. En attente de confirmation.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne la création d'un parking souterrain sous l'emprise de la place Olivier de Serres afin de compenser la perte de stationnement engendrée par le réaménagement de la place du Champ de Mars. Ce parking composé de deux étages offrira aux usagers 150 nouvelles places de stationnement.

Le projet étant un projet souterrain, les modifications apportées sur le site ne sont pas de nature à générer des incidences négatives (pas d'évolution de l'ambiance acoustique, pas d'emprise sur des milieux naturels, pas de changement d'occupation du sol). De plus, de part sa nature, le projet ne consomme aucun espace superficiel et garde comme objectif une intégration architecturale réussie dans le dispositif de réaménagement global du centre ville. Ainsi, la façade visible depuis l'agora (façade Sud) s'inscrira de façon contemporaine dans l'espace, mais en politesse avec l'existant.

Enfin, une étude géotechnique menée en juin 2016 a permis de définir la composition exacte des sols afin d'adapter le plus justement possible les techniques de construction.

Le projet ne porte donc pas d'enjeux environnementaux nécessitant une étude d'impact et une enquête publique.

Dans ces conditions, la réalisation d'une étude d'impact n'apportera pas de mesures supplémentaires ou d'analyses des effets complémentaires. Pour ces raisons, la présente opération devrait être dispensée d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée :	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé :	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 - Extrait du document d'urbanisme de la commune d'Aubenas

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Aubenas

le,

17 octobre 2016

Signature

